Réf. Farde e-Assemblées : 2598468

N° OJ : **5**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : "Maison de Quartier Haren".- Subside : 2.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que la "Maison de Quartier Haren" demande un subside de 2.000,00 EUR pour le voyage en Crête du 23/09 au 29/09/2024 avec 29 personnes;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 2.000,00 EUR est octroyé au profit de la "Maison de Quartier Haren".

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :